



AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement "Le Domaine du Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 accordé le 17 Avril 2026

LOT n°
1

Superficie totale : 1 001 m²

Cadastre : A n°1010

Surface de plancher : 400 m²

PLAN DE VENTE



LOCALISATION DU LOT :



A.1 010 : 10a 01ca



02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 2985-22



PONT-LEVEQUE • Bureau principal
38, rue des artificiers
14 130 Pont-LEVEQUE

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pirot

ARGENTAN • Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pirot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successors de Gérald DOUGÉZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 160 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF 7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création PV provisoire	10/01/24	JG
B	Mise à jour	31/10/25	AD
C	Mise à jour	04/12/25	AD
D	Mise à jour	21/04/26	JoH
E	Mise à jour	07/05/26	JoH

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

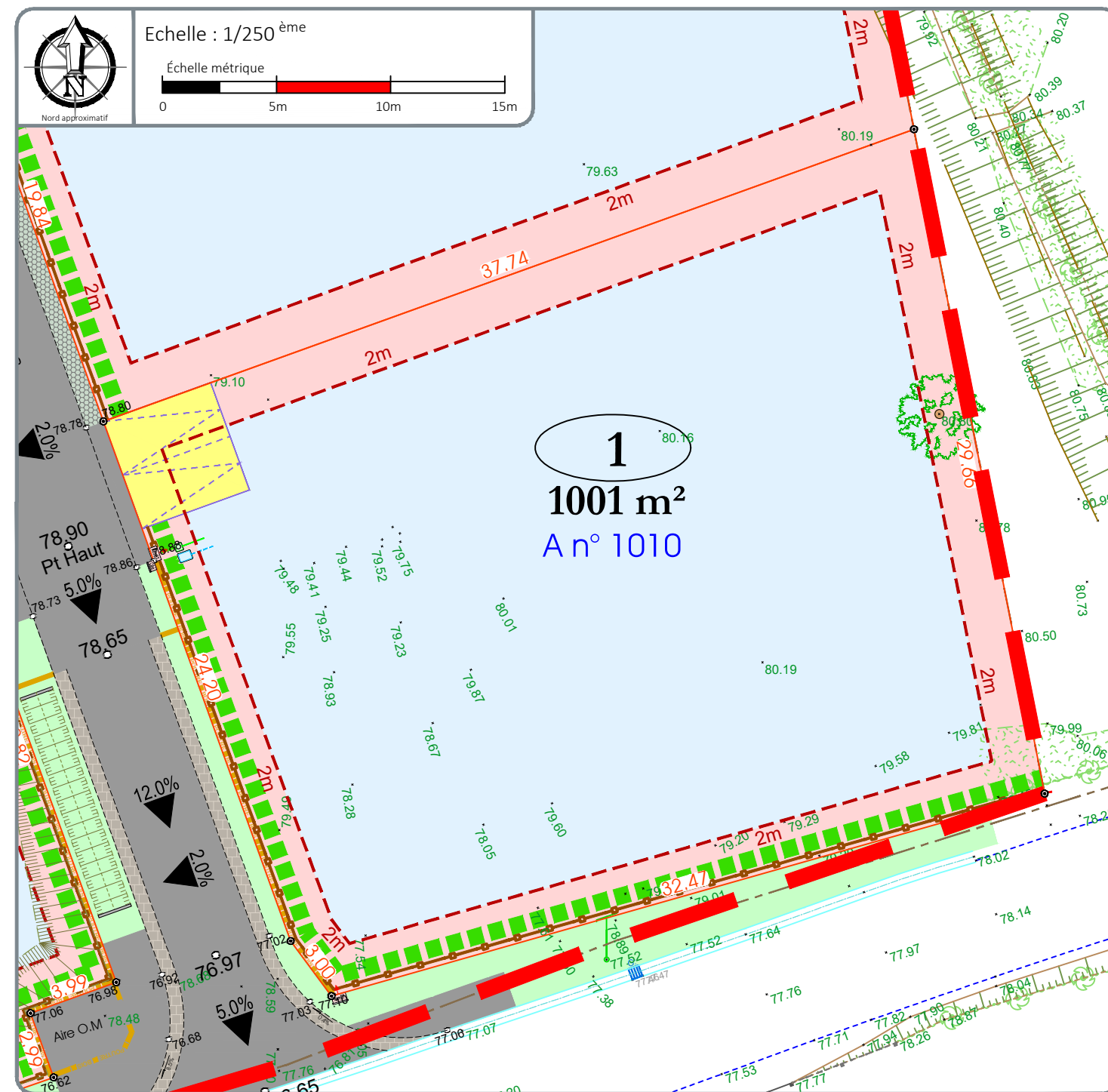
Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 1 001 m²

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 7 Mai 2026,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE	LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	LEGENDE BRANCHEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> Application cadastrale Périmètre des lots Zone non aedificandi et cote de recul (en mètre) Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLU et du PA10 Servitude de passage de réseaux enterrés Emplacement indicatif de l'accès et des places de stationnement non closes Emplacement obligatoire de l'accès et des places de stationnement non closes Obligation de plantation de haies (A charge lotisseur) Accès véhicule interdit Clôture obligatoire - double lisse bois (A charge lotisseur) Cote parcellaire Repère parcellaire (borne, piquet, spit, marque peinture) 	<ul style="list-style-type: none"> Altitude et pente de projet voirie (en mètres) Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres) Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier. Voie de desserte en enrobé Carrefour en enrobé rouge Béton désactivé Stationnement et accotement circulaire (revêtement drainant) Espaces verts engazonnés et/ou plantés Noue paysagère de circulation des eaux pluviales Mur de soutènement en bois Arbre à planter 	<ul style="list-style-type: none"> Suivant le plan de recollement de l'entreprise SDEC Énergie en date du 8 Avril 2026 et du plan d'exécution de l'entreprise Serpollet en date du 23 Janvier 2026. Coffrets électriques Citerne eau potable Regard télécom

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
 - Levé topographique réalisé en Juin 2022 et mis à jour en Novembre 2024 et Octobre 2025.